

Séance du 10 Janvier 1950

L'An Mil neuf cent cinquante et le dix Janvier à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Ville de Montjean s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand; Maire.

Étaient Présents: M. M. Eau. Ceille, Dufor, Barche, Saubille Barthe, Balhé, Daudine, Biabent, Eio, Saut-Blancat, Dammere, Samolle, Saint-Paul, Barne, Puyau

Absent: M. M. Lagardelle, Aubiac, Verdier, Prouint, Lavette.

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité des membres présents

M. Barche est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1° Requête de la sté du gaz et Electricité de France
- 2° Achat "immeuble du Caiffa"

Requête de la sté du gaz et électricité de France

Le Maire fait part à ses collègues de la requête introductive d'instance de la Société Gaz et Electricité de France qui lui a été notifiée par M. le Président du Conseil de Préfecture interdépartemental de Toulouse.

La Société "Gaz et Electricité de France" sollicite de la Ville de Montjean l'attribution d'une indemnité destinée à compenser le déficit de consommation soit: 921.000 frs pour l'année 1946 et 959.000 frs pour l'année 1947

Le conseil autorise M. le Maire à défendre la ville contre la dite Société.

Achat "Immeuble du Caiffa"

M. le Maire en ouvrant la séance, fait part aux Conseillers, d'une note de la Sous-Préfecture relative aux formalités administratives à accomplir préalablement à l'acquisition de l'immeuble sis 22. Rue du Barry et destiné à loger les administrations financières en résidence à Montjean.

M. le Maire rappelle que le principe de l'achat dudit immeuble a déjà été adopté par le Conseil Municipal dans ses séances du 8 Septembre et 29 Septembre 1949, mais

